

Département de la Creuse

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Canton d'Aubusson

ARRETE DU MAIRE

Commune d'Aubusson

N° 24 - 81

Objet : Scène nationale - Allée André Chandernagor

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUBUSSON

- VU Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté municipal du 19 novembre 1999 portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la ville d'Aubusson,
- VU la demande de Monsieur Jean-Christophe LEGRAND, régisseur général du Théâtre Jean Lurçat Scène nationale d'Aubusson en date du 27/06/2024
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de faciliter la représentation du spectacle « In Situ » qui se joue à l'extérieur du Théâtre Jean Lurçat à Aubusson le 13 septembre 2024,

ARRETE

Article 1

Le stationnement et la circulation de tous véhicules sont interdits allée André Chandernagor à Aubusson du 12 septembre 2024 à 9h00 au 13 septembre 2024 à minuit.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins des Services Techniques Municipaux.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Compagnie d'Aubusson, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 5 septembre 2024
Stéphane DUCOURTIOUX
Maire d'Aubusson

